

Table des matières

| | Page |
|--|-------------|
| Présentation du Club la Cordelle | 2 |
| Situation actuelle du Club la Cordelle | 4 |
| Intérêt du club envers la gestion de l'eau au Québec | 5 |
| Vision globale du Club face aux audiences publiques sur la gestion de l'eau | 6 |
| Orientation globale du Club face aux audiences publiques sur la gestion de l'eau | 7 |
| Qualité des eaux de surface dans la région | 8 |
| - Pollution industrielle | 8 |
| - Gestion municipale des eaux usées | 9 |
| - Exploitation agricole et forestière | 10 |
| Barrages hydroélectriques | 12 |
| Accès aux cours d'eau | 16 |
| Partage des eaux | 18 |
| Sécurité sur les eaux | 20 |
| Développement récréotouristique en région | 22 |
| Recommandations | 24 |
| Conclusion | 25 |

Présentation du Club la Cordelle

Le Club de canot-camping la Cordelle inc. a été fondé en 1977 par un groupe d'adeptes de plein air de la région de Rimouski.

Le Club de canot-camping la Cordelle est un club de récréation à but non lucratif. L'assemblée générale élit à chaque année un comité exécutif qui établit la programmation des activités en conformité avec le désir des membres, en fait la promotion et voit à l'administration des affaires de la corporation.

Les activités du Club sont orientées principalement sur la pratique du canot-camping. Mais, depuis l'automne 1998, le Club a intégré à ses activités le kayak de rivière et le kayak de mer.

Le Club a pour but le délassement physique, l'enrichissement de l'esprit et l'établissement d'une saine relation communautaire entre les individus dans une situation de contact étroit et intense avec la nature.

Le Club encourage le respect de l'environnement global (nature, individu, groupe) et confie la responsabilité d'y veiller à chacun des membres. De plus, il privilégie la sécurité dans la pratique du canotage et du kayak.

Toute personne de 18 ans et plus peut adhérer individuellement au Club en payant sa cotisation annuelle de 30 \$. Celles de moins de 18 ans deviendront automatiquement membres sans avoir à débourser si elles participent à au moins une activité et si au moins un de leurs parents est membre en règle. Elles devront être accompagnées d'un membre actif adulte lors de l'activité.

Chaque activité de la saison (avril à octobre) est confiée à une personne responsable qui voit à l'organisation, guide le groupe et veille à l'application des consignes de sécurité lors de sa réalisation.

Dans les jours précédents, une rencontre de planification est tenue avec le responsable dans un lieu désigné à l'avance.

La présence à cette rencontre est requise pour participer à l'activité.

Le Club de canot-camping la Cordelle est affilié à la Fédération québécoise du canot et du kayak.

La F.Q.C.K. regroupe plusieurs clubs comme le nôtre au Québec. Elle nous offre une assurance-responsabilité collective, différentes formations, de l'information, des cartes guides, etc. Elle nous représente surtout sur le plan politique et véhicule nos préoccupations régionales.

Situation actuelle du Club la Cordelle

Le Club de canot-camping la Cordelle compte en moyenne près d'une centaine de membres. Ceux-ci proviennent principalement de Rimouski, mais aussi de l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Le Club de canot-camping la Cordelle est le seul du genre dans l'Est du Québec.

Nos activités débutent en avril et se poursuivent en général jusqu'à la fin d'octobre. Nous offrons à nos membres près de cinquante activités différentes par saison, toutes aussi diversifiées les unes que les autres.

Il peut s'agir de cliniques d'initiation, de formations en eaux vives, d'orientation en forêt, de survie en forêt, etc.

Les activités sont autant pour les débutants que pour les experts. Elles peuvent être d'une soirée, d'une journée, de deux journées, d'une semaine et même de trois semaines.

Nos terrains de jeux préférés sont principalement les nombreuses rivières de la région, les lacs que l'on ne réussit plus à compter et, bien sûr, le majestueux fleuve que l'on appelle ici la mer.

Tout le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord nous sont familiers pour pratiquer nos activités. Nous possédons une cartothèque assez détaillée de tous les parcours canotables de ces territoires et nous découvrons sans cesse de nouveaux parcours.

L'activité du canotage et du kayak est en pleine croissance dans notre région. Le Club accueille sans cesse de nouveaux adeptes du plein air et veille à leur initiation et leur formation. De nombreux bénévoles se relaient continuellement dans le but de bien intégrer ceux-ci.

Intérêt du club envers la gestion de l'eau au Québec

Notre intérêt face à la gestion de l'eau est fort simple puisque nous sommes des utilisateurs des eaux de surface pour la réalisation de notre loisir.

Nous utilisons plus de 2000 kilomètres de sections de rivières à l'intérieur du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de nombreux lacs et notre région compte près de 400 km de littoral du fleuve Saint-Laurent.

Nous vivons régulièrement, et ce, depuis plusieurs années, les modifications dans la réalisation de nos activités : construction de barrage, projet de détournement de rivière, partage des eaux de surface avec d'autres utilisateurs, accès aux cours d'eaux, niveaux d'eau contrôlés, etc.

Nous sommes donc reliés de très près à toutes ces préoccupations et, surtout, aux orientations qui seront prises dans le futur.

Vision globale du Club face aux audiences publiques sur la gestion de l'eau

Tout d'abord, mentionnons que nous sommes à la fois très heureux et très inquiets d'une telle consultation.

Très heureux, parce que l'on croit qu'il faut éclaircir beaucoup de points que nous observons depuis plusieurs années, et très inquiets, parce que nous avons été trop souvent et longtemps perçus comme un groupe de marginaux issu du mouvement *flower power*.

Heureux, parce que c'est la première fois que l'on nous demande notre opinion; inquiets, parce que nous sommes rarement pris en considération.

Nous craignons que les utilisateurs d'eau de surface qui génèrent une valeur économique aient un impact nettement supérieur à nos préoccupations.

Nous sommes toutefois confiants que nous nous adressons à des gens qui sauront nous entendre et nous guider vers une politique de gestion de l'eau profitable à tous et chacun.

Orientation globale du Club face aux audiences publiques sur la gestion de l'eau

Comme nous sommes des utilisateurs des cours d'eau de par les rivières, les lacs et le fleuve, nous désirons faire valoir notre point de vue en lien avec les problématiques que nous vivons lors de nos activités.

Nous considérons que nous vivons une situation très enviable au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie comparativement à certaines autres régions du Québec.

Les problèmes que nous vivons ne sont pas dramatiques, mais nous ne désirons pas qu'ils le deviennent.

Nous préférons ne pas nous embarquer dans des guerres de chiffres, de déchirement environnemental, de lois, de réglementation ou d'orientation de politique internationale.

Nous désirons plutôt faire prendre conscience que notre contact privilégié avec la nature, avec la beauté du monde, est, croyons-nous, menacé.

Nous n'envisageons pas faire de grève de la faim, sortir dans les rues pancarte en main ou s'attacher aux roches dans le fond des rivières afin de nous opposer à tout développement.

L'orientation de notre club est davantage axée sur la sensibilisation à préserver nos richesses, à les partager et à les exploiter dans le respect.

Voyons donc, maintenant, quelles sont ces préoccupations :

Qualité des eaux de surface dans la région

Selon une étude du ministère de l'Environnement sur la qualité de l'eau des rivières du Québec, les eaux de notre région sont de bonne qualité. Nous sommes en accord avec ces propos et nous le constatons principalement lorsque nous nous rendons dans d'autres régions du Québec.

En fait, nous croyons que trois facteurs expliquent cette qualité des eaux au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie :

1. peu de pollution industrielle;
2. saine gestion municipale des eaux usées;
3. faible exploitation agricole et forestière.

Pollution industrielle

Que ce soit au Bas-Saint-Laurent ou en Gaspésie, peu d'industries polluantes se sont installées près des cours d'eau.

Donc, contrairement à d'autres régions du Québec, nous n'avons pas à subir de déversements «douteux» dans nos cours d'eau. Par contre, nous croyons qu'il est toujours possible que certaines industries (transformation des matières premières, pâtes et papiers, énergie hydroélectrique...) puissent envisager de s'installer en région.

Nous ne sommes pas contre la croissance industrielle et économique, nous désirons simplement conserver le privilège dont nous bénéficions : une eau de bonne qualité.

L'industrie qui a sans doute le plus utilisé les cours d'eau, il y a de cela quelques années, est l'industrie de la drave. Bien que cette activité ait cessé, nous observons que certaines des rivières n'ont pas été nettoyées depuis.

Cela explique bien notre inquiétude face à l'utilisation des cours d'eau par les exploitants industriels.

Gestion municipale des eaux usées

Comme partout ailleurs au Québec, le programme d'assainissement des eaux suit son cours. Nous ne pouvons que féliciter les villes et municipalités qui se donnent une saine gestion des eaux usées.

Depuis plusieurs années, nous observons toutes les améliorations que les municipalités apportent et constatons une nette amélioration dans certains cours d'eau en aval de ces municipalités.

Cet effort collectif contribue grandement à obtenir une bonne qualité des eaux. Par contre, ce ne sont pas toutes les résidences qui sont desservies par le programme d'assainissement des eaux; nous parlons ici de toutes ces habitations que l'on retrouve autour des lacs et le long des rivières non desservies. La réglementation qui les concerne ne nous apparaît pas suffisante et les moyens de contrôle non plus.

Nous ne possédons pas d'étude d'impact sur cette problématique en région, mais nous pouvons toutefois affirmer qu'il est désagréable de se retrouver dans les eaux où il y a déversement d'eaux usées non traitées.

Toujours dans la gestion municipale, nous observons aussi une meilleure gestion des dépôts des neiges usées. Quoique la majorité des villes aient attendu le délai maximum avant d'apporter des correctifs à cette problématique, nous considérons le règlement actuel adéquat.

En ce qui concerne la gestion des dépotoirs, nous croyons que la centralisation de dépôt limite les risques de pollution vers les cours d'eau. Nous nous interrogeons toutefois sur la localisation du site d'enfouissement actuel à Rimouski puisqu'un petit ruisseau, parfois d'une couleur et d'une odeur douteuses, passe tout près et se déverse dans la rivière Rimouski.

Aucune démarche n'a été faite par le Club la Cordelle auprès de la Ville de Rimouski pour en savoir davantage sur ce petit ruisseau, mais nous devrions le faire sous peu.

Exploitation agricole et forestière

La majorité des cours d'eau canotables (lacs et rivières) que nous utilisons sont en milieu forestier. Nous estimons à 70 % l'espace utilisé en forêt et 30 % en milieu agricole et/ou résidentiel.

Nous observons une tendance à exploiter les terres agricoles jusqu'à la berge des rivières. Sachant que les arbres sont très précieux et utiles le long des cours d'eau, nous craignons que cette situation prenne de l'ampleur.

De plus, nous constatons que l'industrie agricole utilise abondamment les engrains minéraux (chimiques) afin de fortifier davantage les terres. Comme ces produits sont à proximité des cours d'eau, ils risquent de s'infilttrer dans la terre et par conséquent se retrouver dans l'eau et en affecter la qualité.

Nous invitons donc l'industrie agricole à se diriger davantage vers les engrains organiques (naturels) ainsi que les autorités gouvernementales à promouvoir cette pratique auprès de l'industrie.

Quant à l'industrie forestière, nous convenons qu'elle occupe, elle aussi, une place importante dans l'économie de la région. Nous ne pouvons être insensibles à la préoccupation que tous les Québécois vivent depuis la diffusion du documentaire «L'erreur boréale» de Richard Desjardins et Robert Monderie.

Notre réalité, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, ne diffère pas de celle des autres régions du Québec.

Comme nous sommes régulièrement en milieu forestier afin de pratiquer nos activités de canotage, nous sommes à même de constater cette réalité de coupe abusive de bois.

Pour l'instant, peu de territoire près des cours d'eau a été bûché. Cependant, depuis les chemins que nous empruntons pour nous y rendre, nous voyons, d'année en année, que l'on s'en approche peu à peu.

Le développement économique de la région (principalement en Gaspésie) fonde beaucoup d'attentes sur l'industrie forestière. Vous comprendrez donc notre inquiétude face à cette situation puisqu'il en va de la disparition de la beauté de la nature dont nous bénéficiions actuellement.

Malgré que les lois interdisent la coupe du bois à moins de 30 mètres de la rive, nous jugeons ces mesures insuffisantes afin de préserver la qualité exceptionnelle et la beauté indescriptible que renferment nos lacs et rivières de la région.

Ce qui a été fait jusqu'à présent est fait et nous n'y pouvons malheureusement rien aujourd'hui. Mais nous espérons ardemment, comme utilisateurs des grands espaces verts (et bleus), d'arriver à sensibiliser l'industrie forestière et les dirigeants gouvernementaux à l'importance de préserver cette richesse naturelle.

La relance économique par l'industrie forestière? Oui! Mais dans le respect et le partage harmonieux des ressources.

Barrages hydroélectriques

Comment un club de canot et de kayak ne pourrait-il pas être préoccupé par l'arrivée de barrages hydroélectriques?

À vrai dire, le mot «préoccupation» est faible pour nous puisqu'il en va de la destruction pure et simple des milieux dits «publics» que nous utilisons.

Ne croyez pas que nous sommes des opposants farouches à tout développement hydroélectrique. Nous sommes conscients que l'énergie hydroélectrique est la moins pire des solutions (contrairement à l'énergie nucléaire ou autres).

Toutefois, la soif d'énergie des Nord-Américains, l'expertise des Québécois dans l'aménagement de centrales hydroélectriques et le potentiel exceptionnel que l'on retrouve dans nos rivières nous font craindre de mauvais moments.

Malgré que la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie n'ait pas de potentiel (bassin d'eau) pour des méga-centrales hydroélectriques, nous croyons quand même qu'elle a un important potentiel pour la nouvelle tendance vers la micro-centrale hydroélectrique.

Tout près de nous, nous retrouvons l'une de ces micro-centrales sur la rivière Rimouski, section Pulpe, et deux autres sur la rivière Mitis. D'ailleurs, deux barrages contrôlent le niveau de l'eau sur cette rivière (lac Mitis et rivière Mistigougeche). La région de la Côte-Nord, quant à elle, compte plusieurs barrages sur ses rivières et, surtout, plusieurs projets.

La Fédération québécoise du canot et du kayak s'est doté, il y a deux ans, d'un comité de préservation des rivières. Nous les appuyons sans équivoque dans leurs démarches et la sensibilisation auprès des gouvernements.

Nous vous référons donc à la Fédération afin d'obtenir l'opinion générale de l'ensemble des utilisateurs d'eau au Québec.

Pour l'instant, nous désirons apporter notre saveur régionale concernant les barrages hydroélectriques.

Tout d'abord, nous aimerions avoir la preuve de la nécessité d'emmagasiner davantage d'énergie dans notre réseau. Mais, au-delà de cela, nous devrions être consultés sur l'éventualité de tel projet de barrage et d'harmoniser nos «soifs».

Lorsque nous utilisons une rivière à bord de nos canots et kayaks, c'est avec respect que nous empruntons ses passages, son lit. Nous savons qu'elle a pris plusieurs milliers d'années à se former et qu'elle coule paisiblement depuis ce temps.

Puisque l'expression «territoire sauvage» a perdu beaucoup de sens depuis plusieurs décennies, nous conciliions assez aisément avec quelques constructions humaines sur les rivières (ponts, routes, chemin de fer, habitations, etc.). En général, ces constructions humaines, quoiqu'elles aient modifié le paysage, ont peu modifié le chemin de la rivière.

Lorsque nous parlons de construction de barrage, nous parlons de destruction complète de ce que la rivière a pris tant de temps à construire. Nous parlons de modification du lit de la rivière, de détournement de rivière, d'assèchement de rivière, et ce, à tout jamais.

Jamais plus nous ne pourrons canoter sur la rivière Rimouski, tel que nous la connaissons, pas plus que nos enfants ne pourront le faire et pourtant, elle a toujours été facilement accessible et a toujours fait partie de l'environnement des Rimouskois.

Imaginons ce qui pourrait arriver à certaines de nos sections de rivières non connues de l'ensemble de la population. La construction d'un barrage cause des torts irréparables au cours de l'histoire et nous trouvons qu'il est encore trop facile d'obtenir des permis de construction.

La multitude des réglementations et des lois régissant ces permis de construction ne nous sont pas accessibles de par leur complexité, et pourtant, nous sommes des utilisateurs réguliers de ces rivières.

Notre intention serait simplement de se donner des moyens efficaces afin de conjuguer nos soifs :

- soif d'amour, de respect et passion pour nos rivières comme utilisateurs;

- soif d'énergie et de profit économique pour les constructeurs.

Notre désir est aussi de protéger la sécurité de tous les utilisateurs des cours d'eau. À titre d'exemple, lors de la construction du barrage de la Pulpe sur la rivière Rimouski en 1997, aucune mesure de sécurité n'avait été prise afin d'avertir les canoteurs et kayakistes partant en amont du barrage. Tous les membres du Club la Cordelle savaient qu'il y avait danger et nous avions convenu de ne pas canoter cette section (surtout à la crue des eaux). Cependant, les autres utilisateurs n'étaient pas nécessairement conscients du danger.

Nous supposons qu'aucun gestionnaire de Boralex (propriétaire du barrage) ne connaissait notre existence, pas plus qu'aucun gestionnaire de la Ville de Rimouski, dont nous faisons partie du répertoire des organismes communautaires et sportifs.

Nous reconnaissions aussi que nous n'avons pas suffisamment investi d'énergie afin d'être entendu par ces gestionnaires - rappelons toutefois que nous sommes bénévoles d'un organisme à but non lucratif.

Quoi qu'il en soit, cette expérience de construction d'un barrage hydroélectrique nous a laissé un goût amer.

Nous nous sommes sentis infiniment petits face à cette problématique. Était-ce nous les extrémistes, les «chialeux» ou était-ce normal de simplement modifier le cours de l'histoire en un été?

Quel beau patrimoine disparu!

Cela va-t-il se répéter à nouveau?

Serons-nous entendus?

Arriverons-nous à conjuguer nos soifs?

Le Club de canot-camping la Cordelle fonde beaucoup d'espoir sur ces audiences publiques et la politique de gestion des eaux qui en découlera.

Encore là, nous désirons vous mentionner qu'il n'est pas question pour nous de nous opposer à d'éventuels projets de

barrages hydroélectriques. Nous demandons simplement d'y être intégrés et pris en considération, au même titre que d'autres utilisateurs des rivières l'ont été.

Accès aux cours d'eau

Tout le réseau de chemins publics ainsi que l'exploitation forestière, de par ses nombreuses routes, favorisent l'accès aux cours d'eau dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Nous ne connaissons pas de réel problème non plus pour l'accès à la mise à l'eau puisque personne ne s'y oppose.

Les gens de la région ont une mentalité que l'on pourrait décrire comme très accueillante envers nous. L'accès à la rive s'obtient simplement par une permission du propriétaire du terrain et, bien souvent, nous nous arrêtons à des endroits qui ont toujours servi d'accès de mise à l'eau sans en connaître les propriétaires.

Nous ne connaissons pas le genre de problème que certains canoteurs vivent dans différentes régions du Québec pour la mise à l'eau. Nous considérons toutefois que les lois qui régissent l'accès aux cours d'eau sont complexes et non favorisantes pour la pratique de notre activité.

L'eau est publique, mais l'accès ne l'est pas nécessairement. Nous voilà pas plus avancés devant le principe que l'eau est publique.

Nous croyons que l'accès aux lacs et rivières devrait être réellement et totalement applicable. De ce fait, nous suggérons d'établir des zones d'accès public à chacun des secteurs que nous utilisons. Il nous ferait d'ailleurs plaisir de fournir à qui le demandera une liste détaillée de toutes les zones d'accès que l'on favorise sur l'ensemble du territoire que nous utilisons.

Le Club la Cordelle a une très bonne réputation. Partout où il est passé, il respecte l'environnement autant que la propriété privée. Nous désirons maintenir un lien harmonieux avec les propriétaires puisqu'ils nous sont d'une aide indispensable.

La seule difficulté que nous connaissons en région se situe au sein d'organismes à but non lucratif comme le nôtre qui nous demandent des droits d'accès. Nous avons vécu cette situation, entre autres avec la Corporation des Portes de l'enfer. Cette corporation a aménagé le secteur du canyon de la rivière Rimouski. Cette section se situe sur les terres

publiques de la Couronne, nous devrions donc payer pour passer sur les terres publiques afin de nous rendre sur les eaux qui sont publiques.

Nous avons pris entente avec la corporation afin d'éviter des frais d'accès, mais nous nous inquiétons devant cette situation qui, croyons-nous, pourrait devenir populaire et limiter davantage l'accès aux cours d'eau. Nous vivons d'ailleurs une situation semblable au Parc du Bic, qui est de juridiction provinciale, pour avoir accès au fleuve, de juridiction fédérale.

La direction du Parc demande de défrayer un droit d'accès pour la mise à l'eau. Comme le Club de canot n'a intégré le kayak que depuis un an, nous croyons que certaines difficultés d'accès au fleuve sont à l'horizon. La problématique de l'accès au fleuve ne nous est pas encore bien connue. Nous suggérons tout de même de désigner des zones accessibles gratuitement à quiconque veut s'y rendre.

Que ce soit pour l'accès aux rivières, aux lacs ou au fleuve, nous voulons éviter de nous retrouver dans des situations embarrassantes et inutiles. Les eaux sont de propriété publique. Nous les utilisons régulièrement du mois d'avril à octobre. Nous ne voulons pas y avoir accès au détriment de qui que ce soit mais simplement avec consentement et autorisation.

Bien que la Fédération québécoise du canot et du kayak ait un fonds afin d'acheter des terrains pour l'accès aux rivières, nous croyons qu'il serait de la responsabilité du gouvernement de réellement rendre public l'accès aux cours d'eau au Québec.

Nous croyons aussi qu'il serait profitable que le gouvernement se prononce sur les nombreux droits d'accès que nous rencontrons en plus (organismes à but non lucratif, réserves, parcs provinciaux...).

Partage des eaux

Comme les eaux sont de propriété publique au Québec, nous convenons qu'il est tout à fait normal et légitime de partager celles-ci avec d'autres utilisateurs.

Les utilisateurs sont, entre autres, des pêcheurs, des baigneurs et des plaisanciers en embarcation (chaloupe, moto-marine, etc.).

Le Club la Cordelle s'est doté d'un code d'éthique (Annexe 1) afin de partager les eaux le plus sainement possible avec tout autre utilisateur. Le partage se fait en général de façon harmonieuse.

Les pêcheurs de saumon sont les gens que nous rencontrons le plus souvent. La région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie possède de nombreuses et merveilleuses rivières à saumon dont la réputation dépasse les frontières.

Lorsque nous rencontrons l'un d'eux sur une rivière, le chef de file lui demande la direction afin de ne pas nuire à son activité. Nous avons pour principe de ne pas perturber la pêche des utilisateurs.

Dans 80 % des cas, le partage des eaux avec les pêcheurs se fait très bien. Mais nous devons avouer qu'il arrive, malgré toutes les mesures d'amabilité prises, que certains pêcheurs ne tolèrent pas notre présence sur les cours d'eau pendant qu'ils y sont.

Cette attitude quoi que surprenante nous est compréhensible puisqu'il est vrai que certains canoteurs et kayakistes (ne faisant pas partie du Club la Cordelle) s'approprient les cours d'eau comme s'ils étaient les seuls utilisateurs. Même s'ils ne sont pas nombreux, ces personnes ternissent l'image et la réputation des canoteurs et kayakistes.

C'est peut-être une raison qui a poussé une association de pêcheurs de saumon à carrément nous interdire l'utilisation et le partage de la rivière avec eux.

Cette attitude ne nous plaît guère et nous déçoit énormément. Malgré toutes les mesures de «cohabitation» prises, nous avons comme résultat l'interdiction de fréquenter

des propriétés dites «publiques», et ce, provenant d'association sportive.

Cette problématique n'est pas encore bien répandue, mais nous craignons que le «lobbying» des pêcheurs de saumon soit si puissant qu'il nous limite l'accès aux rivières pendant une bonne partie de la saison.

À preuve, l'Association des pêcheurs à saumon de la rivière Grande-Cascapédia, par l'intermédiaire d'un pourvoyeur, avait comme projet de contrôler toutes les activités de canotage sur la rivière, et ce, à la demande des pêcheurs, semble-t-il.

Ils auraient fixé les endroits, les journées et les heures canotables. Ils auraient par ailleurs imposé des coûts à tout adepte du canotage.

Ce projet nous a fait frémir et surtout fait prendre conscience que notre loisir est de plus en plus menacé.

Les revenus que génère la pêche sportive au saumon sont nettement supérieurs aux retombées économiques que rapporte l'activité du canotage et du kayak sur les rivières de la région.

L'attitude de nous interdire l'utilisation et le partage des rivières ne nous apparaît pas légal. Nous croyons encore de la responsabilité du gouvernement de se prononcer sur cette problématique et de réaffirmer que les eaux sont publiques et doivent être accessibles à tous.

Nous croyons que les mesures que nous avons volontairement prises sont largement adéquates afin de partager les eaux. Nous nous fions à la bonne volonté et au bon sens des pêcheurs sportifs afin de faciliter ce partage.

Sécurité sur les eaux

Trop de noyades sont rapportées chaque année sur les eaux du Québec. Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ne font pas exception à la règle.

Ce n'est pas qu'il est dangereux de s'aventurer sur l'eau, mais bien comment l'on s'y aventure. En ce sens, le Club de canot-camping la Cordelle s'est doté d'un code de sécurité (Annexe 1).

Nous avons élaboré des normes de sécurité qui vont au-delà des normes actuelles. Nous croyons que la prévention et des principes de sécurité rigoureux sont garants d'une expérience agréable sur les eaux des rivières, des lacs et du fleuve.

Aucun incident majeur n'est arrivé dans le Club la Cordelle depuis plus de 20 ans. Nous croyons donc que les orientations prises sont adéquates mais qu'elles ne sont pas nécessairement appliquées par les autres canoteurs et kayakistes en général.

Nous ne voudrions pas qu'un jour, pour une question de sécurité publique, il y ait une législation quelconque contraignant la pratique du canotage et du kayak.

Si l'on se réfère à la législation qui touche les plaisanciers de petites embarcations (moteur, voile), nous considérons qu'il n'est pas impossible que nous soyons aussi visés un jour.

Alors, considérant notre expertise et les outils que nous nous sommes donné afin d'assurer notre sécurité, nous croyons que certaines lois pourraient devenir restrictives, voire même limitatives pour l'accomplissement de nos activités.

Nous croyons aussi que les gens ou organismes désignés pour dispenser des formations en sécurité (quoique adéquats) limitent la diversité des formations et l'accès au sport.

Pour nous, l'aspect sécurité fait partie intégrante de nos habitudes de canoteurs et kayakistes.

Les principaux dangers que l'on rencontre sont, en général, reliés aux constructions humaines qui, trop souvent, ne tiennent pas compte du passage des canoteurs.

Nous parlons ici de la construction de barrages hydroélectriques, de ponts, de petits quais, etc. Les passerelles pour motoneiges, de plus en plus populaires, sont autant de nouveaux obstacles que l'on rencontre depuis plusieurs années.

Leur construction ne tient pas compte de la crue des eaux au printemps. De plus, il peut nous arriver d'apprendre leur existence à la dernière seconde et de nous retrouver dans des situations dangereuses. Il y aurait donc un travail de visibilité et de cohabitation sécuritaire à faire entre les motoneigistes et nous.

On remarque aussi parfois certaines modifications dans les rivières où se trouvent des chalets ou en zone agricole. Il peut s'agir de ponts plus ou moins adaptés, de chemins à même la rivière ou même de clôtures qui séparent deux terrains.

Nous croyons que les demandes de permis pour ces petites constructions humaines ne sont pas respectées et qu'il est très difficile pour les autorités fédérale, provinciale et municipale d'avoir un contrôle efficace sur ces constructions.

Par contre, comme nous passons au moins une fois par année à certains endroits accessibles seulement en canot, nous serions en mesure de signaler ces faits.

Le problème, c'est que nous ne savons pas à qui nous adresser, étant donné la complexité des lois sur les lacs et rivières.

Développement récréotouristique en région

La région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie renferme un potentiel extraordinaire pour le développement récréotouristique. La proximité de la nature, les voies d'accès faciles et les paysages à couper le souffle en font une destination de choix.

Depuis quelques années, nous observons partout au Québec une tendance des gens à se diriger vers le plein air. Le Club la Cordelle est d'ailleurs en progression constante depuis plus de quatre ans. Nous nous réjouissons de cette nouvelle tendance puisqu'il serait égoïste de notre part de ne pas vouloir partager la beauté de la région.

Comme il y a toujours deux côtés à une médaille, nous voyons un aspect préoccupant à cette nouvelle vague. Nous constatons qu'il y a davantage d'amoureux de la nature, mais aussi d'amoureux du profit.

Que ce soit sur les rivières, les lacs ou sur le fleuve, nous observons une hausse constante de la clientèle. Des formules forfaits sont apparues en région depuis quelques années et la demande est très forte.

On croit que peu d'efforts ont été apportés de la part des gouvernements afin d'accueillir et de sensibiliser ces nouveaux adeptes du plein air au respect de la nature. Cette situation risque selon nous d'engendrer certains problèmes de cohabitation et de partage des eaux.

Le Club de canot-camping la Cordelle est en faveur du développement récréotouristique. Nous demandons simplement qu'il soit fait dans le respect de la nature.

Nous voulons éviter qu'il y ait des développements excessifs et désirons garder l'isolement des grandeurs que nous retrouvons. Nous encourageons les gouvernements à investir davantage dans le nombre de ses «employés verts», à sensibiliser les utilisateurs au respect et à la préservation de l'environnement que nous léguerons à nos enfants. Puissent-ils un jour voir les mêmes paysages que nous.

Nous invitons aussi les gouvernements à recon siderer les valeurs des rivières - hydroélectriques ou récréotouristiques?

- et à établir davantage de zones de préservation du patrimoine.

De plus, nous invitons les villes bas-laurentiennes et gaspésiennes, les associations touristiques régionales, les réserves fauniques, les divers pourvoyeurs et les clubs de plein air à se fixer des orientations saines concernant le développement du plein air dans notre région.

Nous croyons qu'une unification régionale de tous les utilisateurs des cours d'eau (rivières, lacs et fleuve) serait profitable à tous et favoriserait une meilleure harmonie.

Recommandations

Nous recommandons :

- de simplifier et d'harmoniser les lois qui régissent l'eau au Québec;
- d'établir des zones d'accès public aux rives des lacs, des rivières et du fleuve Saint-Laurent;
- d'intervenir lorsque certains groupes s'approprient des cours d'eau et en interdisent l'accès;
- d'inciter les agriculteurs à utiliser des engrains organiques plutôt que minéraux;
- d'inciter davantage les citoyens à réduire leur consommation d'énergie;
- d'augmenter les ressources (police verte) afin d'avoir un meilleur contrôle sur les sources de pollution (industrielle, rejet des eaux usées non traitées, dépotoirs, exploitation agricole, forestière, etc.);
- de désigner le plus possible de rivières à potentiel récréo-touristique;
- d'augmenter les ressources (employés verts) afin de sensibiliser adéquatement la masse de nouveaux adeptes du plein air (parcs provinciaux, réserves fauniques, etc.);
- d'établir des débats plus ouverts et accessibles lors de projets de barrages hydroélectriques;
- que tous les utilisateurs de l'eau (directs ou non) soient pris en considération lors de ces débats;
- des normes de sécurité davantage efficaces lors de la construction de barrage ou tous travaux dans les cours d'eaux (consulter et aviser les utilisateurs, signalisation adéquate des dangers, etc.);
- une meilleure concertation entre les parties impliquées dans le développement récréo-touristique régional.

Conclusion

La pratique du canotage, qui fut un élément important dans le cours de l'histoire du Québec, n'a plus le sens d'autrefois.

Le canot a toujours été en fait un outil de transport pour nos ancêtres, qui l'utilisaient par nécessité. Il est maintenant devenu un outil de loisir.

Les chemins utilisés par nos ancêtres sont sensiblement les mêmes aujourd'hui.

Nous les utilisons simplement par plaisir, par défi, pour nous détendre, nous retrouver. Nous les utilisons par amour, par passion.

À l'aube du nouveau millénaire, nous sentons cette passion pour nos rivières, nos lacs et notre fleuve se perdre dans une multitude de besoins de notre société.

Nous avons d'abord présenté, dans ce document, les préoccupations que nous vivons en tant qu'utilisateurs des cours d'eau au Québec et en particulier au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

Si Paul Piché se demandait «À qui appartient le beau temps?», nous nous demandons «À qui appartiennent lacs et rivières?». Nous croyons qu'ils sont et doivent rester publics. Chose certaine, ils ne sont plus faciles à partager et chacun cherche à y trouver son profit, qu'il soit économique, récréatif ou utilitaire.

Nous avons toutefois mentionné, à plusieurs occasions, que nous ne nous opposons pas au développement économique de notre richesse collective qu'est l'eau.

Nous nous perdons aussi dans la complexité de toutes les lois qui régissent l'eau (fédérales, provinciales, municipales). Nous nous perdons dans l'interprétation que tous et chacun en font.

Nous avons peur de perdre le chemin qui mène aux cours d'eau qui, pour nous, apparaît si simple mais qui semble si compliqué pour d'autres.

Enfin, nous avons conclu avec nos recommandations.

Nous vous remercions de l'intérêt accordé à nos préoccupations et nous vous assurons de notre disponibilité future.

Afin d'exprimer le plus fidèlement possible l'émotion principale que tous les gens du Club de canot-camping la Cordelle de Rimouski veulent dire, nous vous laissons avec les paroles d'une magnifique chanson de Luc Plamondon...

Claude Normandeau
chercheur-rédacteur

Hymne à la beauté du monde

*Ne tuons pas la beauté du monde
Ne tuons pas la beauté du monde*

*Ne tuons pas la beauté du monde
Chaque fleur, chaque arbre que l'on tue
Revient nous tuer à son tour*

*Ne tuons pas la beauté du monde
Ne tuons pas le chant des oiseaux
Ne tuons pas le bleu du jour*

*Ne tuons pas la beauté du monde
Ne tuons pas la beauté du monde*

*Ne tuons pas la beauté du monde
La dernière chance de la terre
C'est maintenant qu'elle se joue*

*Ne tuons pas la beauté du monde
Faisons de la terre un grand jardin
Pour ceux qui viendront après nous
Après nous*